



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

depp

Statistique publique
de l'éducation

en bref

NOTE D'INFORMATION

n° 25.61 – Octobre 2025

La formation professionnelle dans le réseau des Greta et des GIP-FCIP en 2023

Ministère de l'Éducation nationale
Directrice de la publication : Magda Tomasini
Auteur : Dominique Abriac, DEPP-A1
Édition : Aurélie Bernardi
Conception graphique : DEPP
Maquette : opixido
e-ISSN 2431-7632

► En 2023, les Greta et les GIP-FCIP (groupement d'intérêt public – formation continue insertion professionnelle) ont dispensé 71 millions d'heures de formation à 389 000 stagiaires. Depuis 2021, l'activité du réseau se stabilise. Entre 2022 et 2023, le nombre des bénéficiaires est en baisse de 3%, les heures de formations dispensées progressent de 1% et les fonds versés par les commanditaires de 4%. À l'échelle académique comme à l'échelle nationale, l'apprentissage prend le pas sur la formation continue et représente désormais la moitié des heures de formation dispensées et des fonds versés par les commanditaires.



71 millions
d'heures
de formation
professionnelle
dispensées
par les Greta
et les GIP-FCIP

dont **50 %**
au titre de
l'apprentissage

1 milliard
de chiffre d'affaires

L'activité du réseau se stabilise depuis 2021

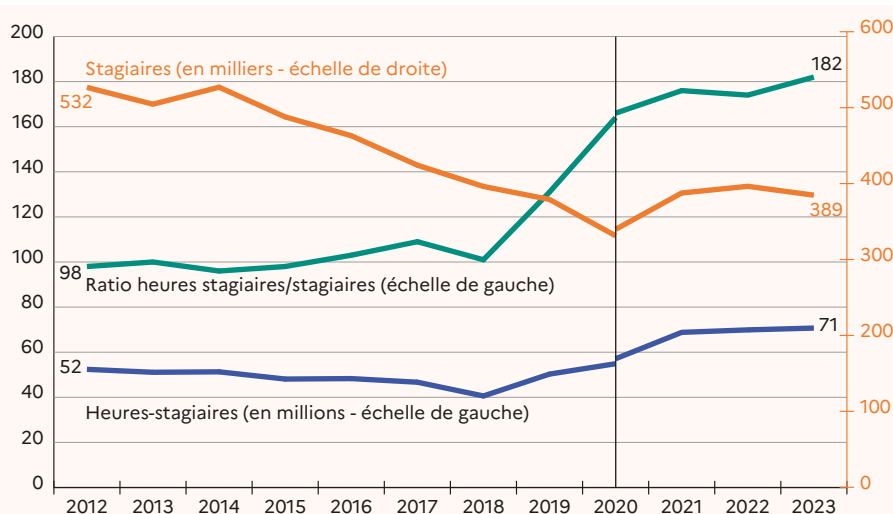
Après trois années de forte croissance, l'activité du réseau des Greta et des GIP-FCIP se stabilise depuis 2021. En 2023, le nombre de stagiaires est au même niveau qu'avant la réforme, mais associé à un niveau d'activité plus élevé. Les Greta et les GIP-FCIP ont formé 389 000 stagiaires (-3% par rapport à 2022) et dispensé 71 millions d'heures de prestation de formation (+1%) [figure 1](#). Le montant total des produits financiers réalisés au titre de la formation professionnelle (+4%) est

quant à lui passé au-dessus de la barre du milliard d'euros ([figure 3 web](#)).

L'apprentissage représente la moitié des heures de formation dispensées

La croissance de l'activité est tirée par l'apprentissage qui a rejoint la formation continue des adultes avec la loi du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel ». La plupart des GIP-FCIP étant déjà le siège d'un centre de formation d'apprentis (CFA) académique,

1 Évolution des heures stagiaires réalisées, des effectifs stagiaires et du ratio (heures stagiaires/stagiaires)



Lecture : en 2023 le réseau des Greta et des GIP-FCIP a dispensé 71 millions d'heures de formation à 389 000 bénéficiaires en France, avec un rapport moyen calculé de 182 heures de formation dispensées pour un stagiaire.

Champ : France (hors Mayotte jusqu'en 2010), réseau des Greta et des GIP-FCIP.

Source : DEPP, enquête n° 63 « bilan des actions de formation continue du réseau des Greta » puis bilan pédagogique et financier à partir de 2020.

La durée moyenne de stage est le rapport entre le nombre total des heures stagiaires réalisées et le nombre total des stagiaires bénéficiaires des prestations. Entre 2006 et 2011, sa diminution est liée à une baisse du nombre total des heures stagiaires réalisées alors que le nombre des bénéficiaires de prestation augmente.

À partir de 2020, les indicateurs sont ceux remontés par le bilan pédagogique et financier (BPF) ce qui provoque une rupture de série. Le nombre des stagiaires apprentis a été redressé à partir des remontées de l'enquête SIFA en 2021, 2022 et 2023 (+3% en 2023).

Réf. : Note d'Information, n° 25.61. DEPP

la réunion des deux champs entraîne dès 2019 une hausse importante des heures de formation dispensées et des fonds versés par leurs commanditaires. En 2023, la moitié des heures de formation professionnelle dispensées par le réseau est consacrée à l'apprentissage, 90% pour les GIP-FCIP qui concentrent les deux tiers du public apprentis **figure 2**. La réforme a aussi ouvert l'apprentissage aux Greta dont l'activité pédagogique reste principalement tournée vers les demandeurs d'emploi, à qui ils consacrent la moitié de leurs heures de formation.

Le premier public du réseau reste celui des demandeurs d'emploi

Si les apprentis captent la majorité des heures stagiaires, les demandeurs d'emploi restent plus nombreux et constituent toujours le premier public du réseau en 2023. Ils représentent globalement 36% des stagiaires, devant les apprentis (26,5%), les salariés d'entreprises (21%), les autres stagiaires dont les agents publics (13%) et les particuliers (1%). Par rapport à 2022, l'augmentation du nombre des apprentis (+10%), combinée à celle plus marquée des autres stagiaires (+20%) ne compense pas le seul recul des demandeurs d'emploi (-14%). Le poids de ces derniers dans le total des stagiaires baisse ainsi de 5 points. En trois ans, la part des apprentis augmente de 6 points et celle des demandeurs d'emploi diminue de 6 points.

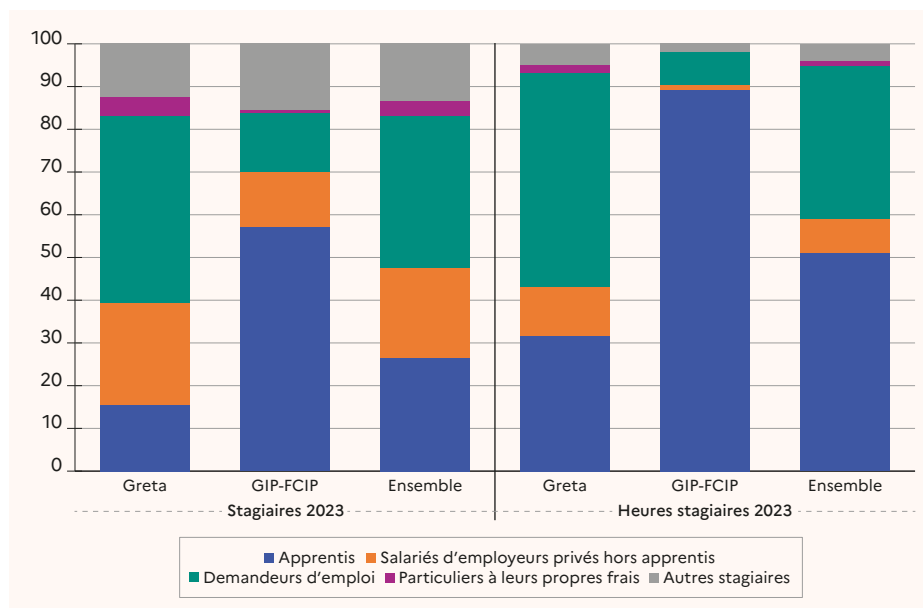
Plus d'heures de formation pour les apprentis

Les formations en apprentissage s'inscrivent dans le temps long de la formation initiale. Ainsi, un apprenti bénéficie en moyenne de deux fois plus d'heures de formation qu'un demandeur d'emploi et de cinq à six fois plus que les autres catégories de public (**figure 4 web**). Hors apprentissage, les prestations de formation continue s'inscrivent dans un temps plus court, notamment au niveau des GIP-FCIP qui abritent aussi des dispositifs associés à des actions de très courte durée, comme l'accompagnement à la validation des acquis de l'expérience.

Un tiers du financement du réseau provient de la commande publique

La commande publique alimente 33% du chiffre d'affaires réalisé par le réseau

2 Poids des différents publics dans les stagiaires et les heures stagiaires selon l'organisme de formation (Greta et GIP-FCIP) en 2023



Lecture : en 2023, sur les 50 millions d'heures de formation professionnelle dispensées par les Greta, 23,2% ont bénéficié à des apprentis.

Champ : France, réseau des Greta et des GIP-FCIP.

Source : Bilan pédagogique et financier.

Réf. : Note d'Information, n° 25.61. DEPP

au titre de la formation professionnelle, l'essentiel provenant des régions (19% du total des fonds versés) et de Pôle emploi¹ (9%). Pour l'essentiel, les commanditaires publics financent des actions qui ciblent des publics spécifiques et notamment les demandeurs d'emploi. Une faible part (4%) est consacrée à la formation de leurs agents (**figure 5 web**). Le financement au coût par contrat des formations en apprentissage par les opérateurs de compétences (OPCO, 84% de la commande privée) alimente la moitié du chiffre d'affaires total. En 2023, les fonds versés par les OPCO restent en forte hausse avec +19% (+13% corrigé de l'inflation), tandis que ceux versés par les régions et Pôle emploi sont en recul de 1% et 3% (-6 et -8%).

L'apprentissage prend le pas sur les autres prestations de formation continue dans plus de la moitié des régions

En 2023, le nombre des stagiaires augmente dans sept régions et décline ailleurs. Auvergne-Rhône-Alpes, la Normandie, la Martinique et Mayotte font figure d'exception avec une évolution qui reste positive hors apprentissage (**figure 6 web**). C'est en Normandie que la hausse est la plus importante (+9% hors apprentis) et en Corse que la baisse est la plus marquée (-30% hors apprentis).

Quatre ans après la réforme, les apprentis sont devenus le premier public du dispositif dans les académies de Lyon, Strasbourg, Lille, Bordeaux, Nantes et Mayotte (**figure 7 web**). Celui des demandeurs d'emploi domine encore dans 14 académies et une dizaine de régions, notamment la Bretagne (56% des bénéficiaires), la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA, 49%) et la Normandie (45%), ainsi qu'en Île-de-France où ils ont reculé de 12 points en 2023 (37%). Dans chaque région, la très grande majorité des heures de formation dispensées se répartit entre apprentis et demandeurs d'emploi (**figures 8 et 9 web**). Les demandeurs d'emploi bénéficient majoritairement des heures stagiaires en Bourgogne-Franche-Comté, Bretagne, Île-de-France, Normandie, PACA, Guadeloupe et Martinique. Partout ailleurs, ce sont les apprentis qui sont majoritaires. Les fonds publics restent majoritaires en Bretagne et en Martinique, avec la région comme premier contributeur en Bretagne et Pôle emploi comme premier contributeur en Martinique (**figure 10 web**). ■

POUR EN SAVOIR PLUS

Retrouvez la Note d'information 25.61, ses figures et données complémentaires sur education.gouv.fr/notes-d-information

1. Nouvellement « France Travail » depuis le 1^{er} janvier 2024.